



Statut vie familiale et privée ou autre

Par Visiteur

Bonjour,
je suis en France depuis le 05 septembre 2001 en tant qu'étudiant(j'ai 41 ans, célibataire d'origine tunisienne).j'ai suivi mes études et j'ai eu 4 diplômes (le dernier est un master2 en sciences de l'éducation) je renouvelle chaque année ma carte de résident toujours avec le statut étudiant(ma carte est valable encore). je voudrai savoir avec toute cette période ici en France (bientot 10 ans) et ces diplômes que j'ai eu, est-ce que j'ai le droit de changer mon statut vers vie familiale et privée ou pas?? si non y a-t-il une autre solution pour changer mon statut.
je vous en remercie

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

est-ce que j'ai le droit de changer mon statut vers vie familiale et privée ou pas??
Malheureusement non car ce titre de séjour est délivré entre autre au conjoint d'un ressortissant français et vous êtes célibataire.

si non y a-t-il une autre solution pour changer mon statut.
Oui par un changement par l'obtention d'un travail de préférence en CDI et répondant à vos qualifications professionnelles. Dans ce cas vous pourrez solliciter une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale.
Ou bien en faisant une demande de nationalité française.

Cordialement